



Thouars, Le 14 janvier 2018

Information Presse

Plan paysage : un partenariat avec le Collectif « des Paysages de l'Après Pétrole »

Lauréate 2017 de l'appel à projet Plan Paysage initié tous les deux ans par le Ministère de l'environnement, de l'énergie, et de la mer, la Communauté de Communes du Thouarsais s'engage dans un partenariat avec le Collectif « des Paysages de l'Après-Pétrole ».

Le Thouarsais est composé d'une diversité paysagère remarquable mais fragile face à de multiples risques : uniformisation et banalisation des paysages, étalement urbain, diminution des haies, etc.

Les premières orientations des documents d'urbanisme en cours d'élaboration montrent la volonté de **faire du paysage un atout de redynamisation pour le territoire**. Par ailleurs, la dynamique d'implantation d'équipement énergétique est un point crucial de l'évolution paysagère sur le Thouarsais.

Grâce à l'élaboration d'un plan paysage, la CCT souhaite définir une véritable politique paysagère afin de contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire et à l'orientation énergétique. Il s'agira notamment de mettre au point des outils adaptés aux problématiques spécifiques du territoire que ce soit dans les politiques d'aménagement, ou dans la traduction réglementaire dans les futurs SCoT, PLUi (DOO et OAP sectorielles et thématiques) ou encore le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

La **convention de partenariat** porte sur l'accompagnement du collectif « des Paysages de l'Après Pétrole » pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Paysage du Thouarsais. Elle est conclue pour une durée de un an décompté à sa date de signature, reconductible sur la base de la convention cadre établie avec l'État pour une durée de trois ans.

La Communauté de Communes du Thouarsais coordonne le Plan Paysage durant l'étude à partir de janvier 2018 et assurera sa mise en œuvre à partir de janvier 2019. Le Collectif « des Paysages de l'Après Pétrole » assure l'élaboration de l'étude du Plan Paysage du Thouarsais et son accompagnement dans le cadre de sa recherche-actions.

Un plan novateur

Le Plan Paysage du Thouarsais est novateur d'une part parce qu'il sera principalement axé sur la transition énergétique et d'autre part parce qu'il viendra alimenter le PLUi en cours d'élaboration.

La mise en œuvre se fera en partenariat avec le collectif des « Paysages de l'Après Pétrole » (PAP) qui a missionné Isabel Claus, ingénieur paysagiste pour mener l'étude.

Un travail conjoint avec l'Agglo2B (également lauréate 2017) sera mené avec la création d'une instance inter-paysage.

Gouvernance et moyens

L'élaboration est en partie mutualisée avec le SCoT et le PLUi pour plus de cohérence et d'efficacité.

Le **Comité de Pilotage** valide les différentes phases et définit les modalités de mise en œuvre. Il est composé des élus représentants de chacun des 5 secteurs, de techniciens de la CCT, de membres du collectif des Paysages de l'Après Pétrole, d'acteurs locaux, CAUE 79, CREN, DREAL, DDT & Chambres consulaires.

Le **Comité Technique** précède et prépare dans le but d'aider à la décision le comité de pilotage. Il est composé de techniciens de la CCT & de membres du collectif des Paysages de l'Après Pétrole.

Le **Comité « Inter-Paysage »** pour un partage d'expériences sur chaque territoire. Il est composé du Comité de Suivi du Bocage Bressuirais et du CoPil Thouarsais.

Une méthodologie en trois phases

Phase 1 : diagnostic et enjeux

-
- Atelier sur site
- Elaboration d'une carte des ressources énergétiques et paysagères
- Carte des potentiels et des besoins en paysage que l'énergie peut conforter
-

Phase 2 : stratégie et objectifs

- Atelier stratégie participatif pour choisir des objectifs de qualité paysagère propres à la transition énergétique du Thouarsais

Phase 3 : Programme d'actions « Paysage & Energie » concret, spatialisé et co-construit

- Réunions préalables d'acteurs pour les impliquer dans la mise en œuvre des actions
- Atelier de travail sur l'OAP thématique « Paysage & Energies renouvelables »
- Participation à l'élaboration de l'OAP thématique « Paysage et Energies renouvelables », réalisation d'un plan d'actions de 2 fiches-actions détaillées.

Le Collectif des «Paysages de l'Après Pétrole»

Le Collectif *Paysages de l'après-pétrole* a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers un développement durable.

Il s'agit de contribuer à la réussite de cette transition à partir d'approches paysagères ouvertes à la participation active des citoyens, et contribuant à des projets de territoire réinventant un art du bien vivre ensemble.

Constitué en association, le Collectif *Paysages de l'après-pétrole* s'inscrit dans une démarche de progrès démocratique conduisant à un développement social, économique et écologique, dont le paysage est un vecteur privilégié. Les membres du collectif se reconnaissent pleinement dans les principes de la [Convention Européenne du Paysage](#). Leur action prolonge celle des mouvements très dynamiques qui se sont structurés en faveur du paysage au cours de ces vingt dernières années.

Le Collectif *Paysages de l'après-pétrole* compte s'engager prioritairement dans la réflexion et le suivi de démarches paysagères concernant :

- un développement urbain soucieux des territoires et du bien vivre
- l'économie et les innovations énergétiques
- la mise en œuvre de l'agroécologie

Contact :

Maison de l'urbanisme , Morgan Lebot, architecte conseil, 05 17 32 30 03

Service communication, Christine Dubard-Boisseau, 05 49 66 73 14/06 80 40 09 13